



Décision du 27 octobre 2022

DECISION DU PRESIDENT DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'INNOVATION INIZIA

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

Autres domaines :

- Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget ;

Considérant la volonté de la CAB de mettre en place et de formaliser un partenariat avec INIZIÀ dans le cadre des orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse et de contribuer efficacement à l'essor économique du territoire de la CAB par la création et le développement d'entreprises innovantes ;

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'INNOVATION INIZIA

APPROUVE

La convention cadre pluriannuelle de partenariat avec INIZIA pour le développement économique et l'innovation du territoire de la CAB, ci-annexée ;

DIT

Que cette convention cadre précisera les actions menées en partenariat par les deux entités et les éventuelles incidences financières ;

AUTORISE

Le Président à signer la convention de partenariat ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Letris POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **14 NOV. 2022**
et publication ou notification
du **14 NOV. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI